

Date d'envoi de la convocation : 9 Mai 2014
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 18
Nombre de Procurations : 3
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

13 Mai 2014

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Jean-Pierre REBOURGEOON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE.

Ont donné pouvoir :

M. Patrick MANIERE à M. Jean-François CHAMPION,
M. Michel QUINET à M. Jean-Pierre REBOURGEOON,
M. Jean CHEVASSUT à M. Denis THOMAS.

Absents-excuses :

Néant

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/14/1

FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'AUBIGNY-LA-RONCE DANS LE CADRE DES PRESTATIONS ENFANCE

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'à l'occasion de l'adoption de son Budget Primitif 2012, le Conseil Communautaire a voté plusieurs enveloppes financières destinées à aider les communes à financer des travaux sur des

installations municipales mises à la disposition de la Communauté d'Agglomération pour lui permettre d'exercer certaines de ses compétences, Enfance en particulier.

Il précise que l'une des dotations (n° 4) prévues à cet effet a fait l'objet du vote d'un crédit pluriannuel de 700 000 € sur trois ans.

Le rapporteur indique que la commune d'AUBIGNY-LA-RONCE sollicite une aide pour la mise aux normes de l'installation électrique de la salle polyvalente communale mise à disposition de la Communauté d'Agglomération pour l'organisation de la restauration scolaire.

Il ajoute qu'après étude du dossier, établi en concertation avec les services utilisateurs, et au vu du plan de financement et des devis présentés, le fonds de concours pourrait atteindre le montant maximum de 804 € correspondant à 50% de la charge résiduelle nette du projet.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
M. Gérard ROY ne prenant pas part au vote,**

- approuve l'attribution d'un fonds de concours de 804 € à la commune d'AUBIGNY-LA-RONCE dans le cadre de ce projet et dans les conditions décrites ci-dessus,
- autorise son mandatement à réception des pièces justificatives.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	BU_14_1
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.8 - Fonds de concours
Objet de l'acte	Fonds de concours à la commune d'AUBIGNY la RONCE dans le cadre des prestations Enfance
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140515-BU_14_1-DE
Date de transmission de l'acte	23/05/2014
Date de réception de l'accuse de réception	23/05/2014